



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 février 2021

n° 022-21 C

Objet : RD - Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT) - Approbation du budget primitif 2021 et attribution de la subvention de fonctionnement 2021 et d'une participation complémentaire

- date de convocation le 05 février 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi onze février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Alain Thieffinat

Eric Delhommeau

James Hallay - Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois -

Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier -

Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric -

Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin -

Walter Sartori - Alexandra Turnar

Corinne Charles - Lionel Mithieux - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Catherine Mainier

Michel Dyen

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Jean-Maurice Venturini

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jean-François Beccu à Christelle Favetta-Sieyes - de Christèle Blambert à Michel Dyen - de Daniel Bouchet à Thierry Repentin - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Isabelle Dunod à Claudine Bonilla - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Alain Thieffinat - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 11 février 2021

délibération n° 022-21 C

objet **RD - Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT) - Approbation du budget primitif 2021 et attribution de la subvention de fonctionnement 2021 et d'une participation complémentaire**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, en lien avec Serge Tichkiewitch, vice-président chargé du tourisme et des activités de loisirs, rappelle que conformément à l'article L.133-8 du code du tourisme, le budget et les comptes de l'agence d'attractivité touristique, délibérés par le Comité de direction le 27 janvier 2021, doivent être soumis à l'approbation du Conseil communautaire. Celui-ci dispose d'un délai de 30 jours pour se prononcer. A défaut, le budget est considéré comme approuvé.

Ce budget de Grand Chambéry Alpes Tourisme, qui retrace les dépenses de fonctionnement et d'investissement, a été préparé dans le contexte bien particulier de la crise sanitaire.

En effet, GCAT, acteur de la promotion et de l'attractivité touristiques, se trouve confronté à la probable prolongation de la crise sanitaire de la Covid-19 sur 2021.

Ce budget prévisionnel prend en compte l'inertie de la reprise des marchés du tourisme induisant une insuffisance de dynamique de recettes, empêchant de retrouver dans l'immédiat une structuration budgétaire stable.

Ainsi, la participation de Grand Chambéry à Grand Chambéry Alpes Tourisme au titre de l'année 2021 s'établit à 1 487 428 €.

Compte tenu du contexte sanitaire impactant le secteur du tourisme et engendrant de moindres recettes commerciales et de taxe de séjour pour GCAT, une contribution complémentaire de 323 k€ est prévue.

Dans un premier temps, sur ces 323 k€ complémentaires, un montant de 235k€ sera d'ores et déjà versé à GCAT.

Le versement du reliquat de 88 k€ pourra intervenir, dans un second temps, lors du vote du budget supplémentaire de Grand Chambéry au regard de la situation du secteur économique touristique.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'approuver le budget primitif 2021 et d'accorder une subvention complémentaire de fonctionnement à Grand Chambéry Alpes Tourisme.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de tourisme,

Vu le budget primitif 2021 approuvé par le Comité de direction de GCAT le 27 janvier 2021,

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre Grand Chambéry et GCAT et ses avenants,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme et plus particulièrement son article L.133-8,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le budget primitif 2021 de Grand Chambéry Alpes Tourisme ci-annexé,

Article 2 : accorde une subvention de fonctionnement de 1 487 428 € au titre de l'année 2021 conformément à la convention de moyens et d'objectifs 2019/2021,

Article 3 : accorde une contribution complémentaire à hauteur de 235 k€ à GCAT,

Article 4 : dit qu'en fonction de l'évolution du secteur économique du tourisme au cours de l'année 2021, une contribution exceptionnelle complémentaire de 88 k€ pourra être versée à GCAT.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 022-21 C

Objet de l'acte : RD - Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT) - Approbation du budget primitif 2021 et attribution de la subvention de fonctionnement 2021 et d'une participation complémentaire

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 6 - Autres délibérations ou décisions

Date de l'acte : 11 février 2021

Annexe(s) : Maquette budgétaire 2021 BP GCAT

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210211-lmc1H24415H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24415H1

Date de transmission en Préfecture : 12 février 2021

Date de réception en Préfecture : 12 février 2021

Période d'affichage : du au